

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

**Loi du 5 Avril 1884 – Article 56**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

**NOMBRES DE MEMBRES**

37

**NOMBRE EN EXERCICE**

37 37 25

**DATE DE LA CONVOCATION**

07 02 14

**DATE D'AFFICHAGE**

07 02 14

**Objet :**

**2014-07-03-17**

Leader 2014

L'an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_17B-DE

### 3. Les assises touristiques du Pays

Le Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique du Pays est la traduction d'une politique pensée, partagée et validée par et avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire et autres partenaires institutionnels.

De nombreuses actions sont annuellement accompagnées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles et menées sur le territoire du Pays. Nombreuses de ces actions ne sont pas systématiquement lisibles ou connues de tous, d'où la nécessité de relayer l'information et présenter ponctuellement, dans le cadre de manifestations ludiques et conviviales, le travail engagé à différente échelle, par différents acteurs locaux.

L'objectif est donc l'organisation d'un temps fort, « les assises touristiques du Pays », autour d'un thème précis lié aux enjeux touristiques du territoire avec pour objectif prioritaire la présentation des actions et réflexions menées sur le Pays.

Ces rencontres seront organisées avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le thème retenu qui viendront présenter leurs actions.

Ces rencontres permettront par ailleurs d'évaluer auprès du public le travail déjà réalisé et de déterminer des pistes futures de travail en concertation avec ce même public...

Le coût total de l'opération s'élève à 27 094,04 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 14 853,71 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 6 859,50 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur les plans de financement proposés,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer les conventions financières correspondantes.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les plans de financement proposés, et autorise le Président à signer les conventions financières correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

Le Président,  
**Francis BOUTES**



**Objet : Leader 2014****Les rendez-vous du Pays**

Dans le cadre de son nouveau Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique pour la période 2014-2020, le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite poursuivre la structuration et le soutien de l'offre œnotouristique (vers le label « Vignobles et Découverte ») et des produits du terroir (agritourisme).

L'action proposée doit permettre aux visiteurs de découvrir le savoir-faire d'un terroir, entrer en contact direct avec des producteurs, comprendre comment sont fabriqués les produits et plonger au cœur d'une identité territoriale dans le cadre d'animations et de visites organisées toute l'année sur différents sites de productions du Pays.

Ce travail a pour objectif de fédérer et rendre lisible un réseau d'acteurs qui s'impliquent depuis de longues années pour partager leurs connaissances et la passion d'un terroir.

Plusieurs outils de communication sont proposés pour mettre en scène et promouvoir ces richesses patrimoniales et gastronomiques locales.

Le coût total de l'opération s'élève à 27 467,34 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 15 107,03 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 7 640,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

**Les temps du patrimoine**

Dans le cadre de la stratégie touristique du Pays, le patrimoine s'entend comme facteur de développement économique. Il est à la fois vecteur de sens, renforcement des valeurs mémorielles, outil de cohésion sociale mais il devient aussi et, de plus en plus, un support de développement. Sa mise en marché se construit grâce à l'élaboration de produits, d'itinéraires thématiques, autour du soutien aux initiatives locales, avec une fédération d'acteurs pour bâtir des événementiels.

Les Temps du patrimoine constituent un rendez-vous, un temps fort organisé autour des enjeux patrimoniaux et en lien avec un réseau d'acteurs socio-professionnels. L'objectif étant de favoriser la connaissance du patrimoine, de valoriser les initiatives locales et de consolider le réseau de partenaires, cette action prévoit la coordination d'un événementiel structurant, en lien avec les collectivités, l'organisation d'un forum et d'une action de formation.

Le coût total de l'opération s'élève à 33 512,56 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 18 431,90 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 7 558,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

**Plan signalétique**

Dans le cadre du projet Itinérance, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a mené un travail d'expertise sur le réseau de boucles de randonnée. Des travaux d'amélioration et de balisage sont engagés par les collectivités concernées sur les sentiers répondant favorablement aux critères territoriaux (juridique, technique et touristique). Avec l'ensemble de ces données, les outils de communication s'élaborent pour promouvoir ce réseau de « sentiers d'intérêt territorial » (élaboration d'un topo-fiches et d'une carte randonnées du Pays).

Des collectivités concernées portent, également, l'élaboration et la mise en place de la signalétique mais, suite aux nombreuses modifications des sentiers liées à l'expertise juridique, un appui technique

Sous Prégoutte Buzonnière

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_17B-DE

est nécessaire pour préciser le plan signalétique qui permettra ensuite de lancer les marchés auprès des consultants pour l'élaboration des panneaux et leurs mises en place (nombre, nature, sens et situation GPS exacte des poteaux). L'action doit aussi permettre d'affiner le contenu des panneaux de départ de ces sentiers en cohérence avec la charte signalétique départementale.

Le coût total de l'opération s'élève à 13 557,82 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 5 965,43 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 2 709,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

#### Itinérance au Pays

Dans le cadre du projet Itinérance, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a requalifié et développé l'offre de randonnée pédestre territoriale ; 80 boucles d'intérêt territorial, le GR de Pays ® « Tours dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles » ainsi qu'un nouveau GR « le chemin de Fontcaude », lié au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, ont ainsi été réalisés. Des outils de communication vont être édités pour présenter cette nouvelle offre : le topo-guide GR de Pays, le topo-fiches des boucles de randonnées et la carte de randonnées sur le Pays.

Dans le cadre de l'action proposée en 2014, l'objectif est de promouvoir et mettre en scène cette offre. Il s'agit donc de proposer des animations et des opérations permettant d'assurer la mise en marché de ces espaces de randonnées : actions marketing, animations locales...

Le coût total de l'opération s'élève à 57 944,45 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 31 869,43 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 6 633,50 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

#### Sensibilisation au patrimoine : mise en réseau des acteurs

Pour le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la labellisation en Pays d'Art et d'Histoire répond à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine. Elle offre un cadre d'intervention qui permettra de donner une résonance à l'action patrimoniale du territoire. Le label permettra de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes. La mise en place d'une politique forte de sensibilisation sera une priorité. Le déploiement d'une politique des publics sera au cœur du projet culturel avec une attention toute particulière portée au jeune public car, rappelons-le, le label prévoit la mise en place d'actions éducatives sur le temps scolaire, périscolaire ainsi que le développement d'outils pédagogiques pour des publics spécifiques.

L'objectif de cette action de préfiguration consiste à diagnostiquer, consolider, renforcer et valoriser l'offre éducative à l'échelle du territoire par l'élaboration d'un état des lieux, la proposition d'un programme d'actions pluriannuel, la création d'un outil promotionnel relayant l'offre des services éducatifs.

Le coût total de l'opération s'élève à 29 851,87 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour ..... 16 418,52 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour ..... 5 100,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les subventions du Conseil général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leur montant sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

RF  
Sous-Préfecture de Beziers (Hérault)

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_17B-DE